

Table des matières

L'expertise amiable et l'expertise judiciaire offrent-elles les mêmes garanties ? 9

Paul-Henry DELVAUX

Introduction	9
Section 1 Les garanties aux différentes étapes de l'expertise	10
§ 1. Le fondement de l'expertise	10
§ 2. L'opportunité de l'expertise	13
§ 3. La définition de la mission d'expertise et de sa valeur	14
§ 4. Le choix des experts	19
§ 5. L'exécution de la mission d'expertise	22
§ 6. Les responsabilités des experts	26
§ 7. Le coût et la durée de l'expertise	28
Section 2 Le cas particulier des expertises en responsabilité médicale	31
Conclusion	33

Le rôle de l'avocat devant le Fonds des accidents médicaux 37

Nicolas ESTIENNE

Introduction	37
Section 1 Le choix de la voie d'indemnisation : amiable ou judiciaire?	38
§ 1. Un système à deux voies	38
§ 2. Le rôle de l'avocat	41
Section 2 La saisine du Fonds des accidents médicaux	46
§ 1. Un formalisme allégé	46
§ 2. Le rôle de l'avocat	47

Section 3	Le suivi de la demande d'avis	48
§ 1.	L'expertise et l'audition des parties	48
§ 2.	Le rôle de l'avocat	50
Section 4	L'examen de l'offre d'indemnisation et son éventuelle contestation	53
§ 1.	L'offre d'indemnisation du Fonds et la réponse du demandeur	53
§ 2.	Le rôle de l'avocat	55
Conclusion		57
 L'accès au dossier médical au croisement des lois...		59
Éric THIRY		
Introduction		59
Section 1	La loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel	60
Section 2	La loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient	63
Section 3	La loi du 31 mars 2010 relative à l'indemnisation des dommages résultant de soins de santé	65
Section 4	Les limitations à la disposition du dossier médical par le patient	66
Section 5	Le refus de donner copie du dossier	67
Section 6	L'accès indirect	67
Section 7	Autre restriction : l'exception thérapeutique	68
Section 8	La représentation du patient	69
Section 9	Les avis de la Commission fédérale « droits du patient »	70
Section 10	Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins	74
Conclusion		76

Le dommage consécutif à un manquement au devoir d'information du médecin : une valse à trois temps	77
Gilles GENICOT	
Introduction	77
Section 1 Premier temps : la substitution d'un « patient raisonnable placé dans les mêmes circonstances »	84
Section 2 Deuxième temps : la perte d'une chance de prendre une décision en pleine connaissance de cause	94
Section 3 Troisième temps : vers la reconnaissance d'un préjudice moral autonome, le préjudice d'impréparation	104
Conclusion	121
La victime face à la prescription : questions d'actualité	125
Cécile DE BOE	
Section 1 Les fondements possibles de l'action en réparation du dommage résultant de soins de santé	129
Section 2 Les délais de prescription applicables à l'action en indemnisation d'un dommage résultant de soins de santé	133
Section 3 La computation du délai de prescription de l'action en indemnisation de la victime d'un dommage résultant de soins de santé	143
§ 1. Le point de départ du délai de prescription	144
I. L'action personnelle fondée sur une responsabilité extracontractuelle	144
II. L'action personnelle fondée sur une responsabilité contractuelle	154
III. L'action directe contre l'assureur	155
§ 2. L'interruption et la suspension du délai de prescription	157

Motivation du rapport d'expertise médicale sous monitoring 163

Pascal STAQUET

Introduction	163
Section 1 Le cadre humain	164
Section 2 Le cadre procédural	164
§ 1. La subsidiarité de la mesure d'expertise	165
I. L'opportunité de l'expertise	165
II. La raison de l'expertise	167
III. La mission confiée à l'expert	168
IV. Le coût et le délai de l'expertise	169
§ 2. Un moyen de preuve	169
§ 3. Un avis technique	170
§ 4. Pas de délégation	170
§ 5. L'expert indépendant et impartial	172
§ 6. La collaboration des parties à l'expertise	173
§ 7. Le caractère contradictoire des travaux d'expertise	174
Section 3 La démarche scientifique	174
§ 1. Une démarche pour un outil	174
§ 2. Un raisonnement pour une motivation	176
§ 3. Un contrôle pour un rapport	186
Conclusion	188

L'état antérieur de la victime : vraie question ou faux débat ? 191

Isabelle LUTTE

Introduction	191
Section 1 Le droit à la réparation et le principe de la réparation intégrale <i>in concreto</i>	192
Section 2 La notion de dommage corporel	193
Section 3 L'état antérieur et la prédisposition	195
§ 1. La notion de prédisposition	195
§ 2. L'état antérieur : un « état des lieux »	198
§ 3. État antérieur et prédisposition : des notions médicales	200

Section 4	La causalité et l'équivalence des conditions	201
§ 1.	La théorie de l'équivalence des conditions	201
§ 2.	Les critiques	202
§ 3.	Appréciation	204
Section 5	Application des principes	205
§ 1.	Exemple n° 1	205
§ 2.	Exemple n° 2	207
§ 3.	Exemple n° 3	208
Conclusion		209
Perte d'une chance et risque réalisé : cherchez l'erreur		211
Pierre VAN OMMESLAGHE		
Introduction		211
Section 1	La perte d'une chance comme dommage réparable	212
§ 1.	Principe de la reconnaissance de la perte d'une chance comme étant un dommage réparable	212
§ 2.	Précisions complémentaires	214
Section 2	Nécessité d'une faute selon le droit commun	215
§ 1.	Principe de droit commun	215
§ 2.	Hypothèses schématiques de mise en œuvre de la responsabilité médicale	215
Section 3	Le lien de causalité	216
§ 1.	Position de la question	216
§ 2.	Maintien ferme par la Cour de cassation de la théorie de l'équivalence des conditions en matière de lien de causalité	217
Section 4	La définition de la chance perdue – Controverses	219
§ 1.	Position de la question	219
§ 2.	La conception traditionnelle, dite « restrictive »	219
§ 3.	Conception dite « extensive » : perte de la chance d'éviter un risque qui s'est déjà produit	220
§ 4.	Critique doctrinale de la distinction entre les deux conceptions	222
§ 5.	La jurisprudence de la Cour de cassation	223
Conclusions		226

L'indemnisation du dommage futur... la gestion de l'aléa	229
Thierry PAPART	
Section 1 Rappel des principes	230
§ 1. La réparation intégrale	230
§ 2. Égalité, objectivité, transparence	232
I. Le principe d'égalité	232
II. Le principe d'objectivité	233
III. Le principe de transparence (ou de traçabilité)	233
Section 2 Les méthodes : une valse à trois temps	234
§ 1. La rente indexée (et révisable)	234
§ 2. La méthode de la capitalisation	235
§ 3. L'indemnisation forfaitaire	239
Section 3 Application de ces trois méthodes aux différentes facettes du dommage futur	241
§ 1. Les aides	241
I. Besoin d'une aide technique ou humaine	241
II. Prothèses, orthèses et/ou appareillages	241
III. Aménagements voiture, aménagements immobiliers ou domotiques	242
IV. Aide de tiers	242
§ 2. Les incapacités permanentes	243
I. Incapacité personnelle permanente	243
II. Incapacité ménagère	249
III. Incapacité économique	252
§ 3. Le dommage post-lucratif	259
I. Activités poursuivies au-delà de l'âge de la pension	259
II. Perte d'une quote-part de pension de retraite	259
§ 4. Les préjudices particuliers	259
I. La douleur	259
II. Le préjudice esthétique	260
§ 5. Réserves	263

Le besoin d'aide personnelle : faut-il favoriser le « travail au noir » ?	265
Jean-Luc FAGNART	
Introduction	265
Section 1 La notion d'aide d'une tierce personne	266
§ 1. L'aide	266
§ 2. La tierce personne	267
§ 3. La personne handicapée	268
§ 4. Les domaines de l'aide humaine	268
I. L'aide personnelle	269
II. L'aide ménagère	271
III. L'aide professionnelle	272
IV. L'assistance sexuelle	273
§ 5. Synthèse	275
Section 2 Le dommage : le besoin d'aide ou le prix de l'aide ?	275
§ 1. Les principes	275
§ 2. La méconnaissance des principes	276
I. L'aide apportée par les proches	277
II. L'aide non déclarée	278
§ 3. Une hésitation injustifiée	279
§ 4. La confirmation des principes	279
Section 3 Les effets de l'aide d'une tierce personne	280
§ 1. Le Tableau indicatif : entre ambiguïté et erreur	280
§ 2. La critique du <i>Tableau indicatif 2012</i>	281
I. La critique doctrinale	281
II. La critique conceptuelle	282
Section 4 L'évaluation du besoin d'aide personnelle	283
§ 1. L'objet de l'évaluation	283
I. La nécessité de l'aide d'une tierce personne	283
II. La qualité de l'aide	284
III. Le volume horaire de l'aide	284
§ 2. La méthode d'évaluation	286
I. Les grilles d'évaluation	286
II. L'évaluation concrète	287
III. L'évaluation par un ergothérapeute	288

Section 5	L'indemnisation du besoin d'aide personnelle	288
§ 1.	Les forfaits	289
§ 2.	Le coût de l'aide subsidiée (titres-services)	290
	I. La réglementation des titres-services	290
	II. La référence inadéquate au système des titres-services	291
§ 3.	Le coût réel de l'assistance	293
	I. La rémunération de base	293
	II. Les majorations de la rémunération	294
Conclusion		296